

Administration générale des douanes de Mongolie

25 mars 2020

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS MONGOLES POUR FREINER LA PROPAGATION DU COVID-19 ET LIMITER LA CIRCULATION DES VOYAGEURS, DU FRET ET DES MOYENS DE TRANSPORT

1. La période de renforcement des mesures transfrontalières de préparation à la lutte contre la pandémie de Covid-19 a été prolongée jusqu'au 30 avril 2020 et, à la suite de l'annonce du renforcement des mesures transfrontalières indispensables de préparation, tous les établissements pédagogiques ont été temporairement fermés. Les vols internationaux réguliers et le transport ferroviaire international de passagers ont été suspendus.
2. La douane mongole a créé le Groupe de travail opérationnel provisoire et elle désigne directement et quotidiennement des fonctionnaires qui seront appelés à transmettre des données à la Commission publique des urgences en temps réel. Tout le matériel de nettoyage, d'assainissement, de désinfection et de stérilisation nécessaire a été distribué aux bureaux et aux administrations des douanes régionaux.
3. Pour protéger au mieux contre cette pandémie, la circulation transfrontalière a été restreinte à titre préventif et seules l'importation et l'exportation de marchandises, ainsi que la circulation des moyens de transport sont autorisées.
4. Les contrôles douaniers ne sont effectués qu'après désinfection complète des marchandises et des moyens de transport. Ceux-ci sont acheminés vers la frontière et les bureaux de douane internes sous escorte policière. Les chauffeurs mongols sont placés en quarantaine pendant 14 jours et les chauffeurs étrangers sont placés en isolement jusqu'à ce que le fret ait été déchargé. Ils repartiront ensuite immédiatement, sous stricte surveillance.
5. Les inspections douanières se déroulent dans différentes zones (rouges, orange ou vertes) et les inspecteurs portent des vêtements et un équipement personnel complet ou partiel de protection.
6. Un petit nombre de vols spéciaux a été affrété pour rapatrier depuis l'étranger des ressortissants mongols qui en ont fait la demande. Tant les ressortissants mongols qui rentrent au pays que les ressortissants étrangers qui arrivent en Mongolie pour s'y installer de façon permanente par les ports désignés sont mis en quarantaine pendant 14 jours. Leurs bagages accompagnés et non accompagnés sont décontaminés et sont également placés sous contrôle pendant 14 jours. Ce n'est qu'après ce délai que les services douaniers procèdent aux inspections nécessaires.
9. La douane mongole traduit les mises à jour et les communiqués de l'OMD sur l'épidémie de coronavirus (COVID-19) le plus vite possible et les publie sur son site web.